AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1259
FR0000034639-FS0384

14 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2020, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 avril 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 8 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	0	0	0	0
Goldman Sachs & Co. LLC	8	ns	8	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**8**	**ns**	**8**	**ns**

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues par le déclarant à l'offre publique d'achat initiée par la société Capgemini[1].

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 8 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 30 juin 2020.

[1] Cf. notamment D&I 220C1176 du 1er avril 2020.